

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 29 juin 2000

Demandeur : CERQ

Question

SCGM-20, document 1, page 4, lignes 34 à 36 et suivantes en page 5

« Ainsi, le groupe de clients en service de fourniture serait celui qui paierait en tout temps le prix de la capacité de transport entre AECO et Empress, et serait aussi celui qui bénéficierait totalement des avantages reliés aux achats de gaz au point de livraison AECO, lorsque ceux-ci se présenteraient. »

Question 1.3

Comment le distributeur envisage-t-il d'imputer les coûts du service de transport entre AECO et Empress dans les cas où la combinaison acquisition AECO + transport AECO-Empress serait moins avantageuse que le prix d'acquisition au point de livraison Empress?

Question 1.4

Quelle sorte de garantie SCGM prévoit-elle offrir à ses clients en service de fourniture à l'effet que le prix d'acquisition au point AECO combiné au prix de la capacité de transport entre AECO et Empress, qui leur serait désormais facturée entièrement, exclusivement et de façon permanente, leur sera plus avantageux en moyenne que le prix d'acquisition au point de livraison Empress?

Réponse 1.3

Le coût du service de transport de Nova est toujours ajouté au prix du service de fourniture de gaz.

Réponse 1.4

Voir SCGM-20, Document 1.5 et SCGM-20, Document 1.6.